



## Arabie saoudite

Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

### Données générales

**Superficie** : 2 253 000 km<sup>2</sup>

**Capitale** : Riyad

**Monnaie** : Riyal saoudien (SAR)

1 SAR = 0,190 EUR (au 24 mai 2011)

**Langue** : arabe

**Population** : en 2010, 26,1 millions d'habitants dont 17,7 millions de Saoudiens et 8,4 millions d'étrangers

**Démographie** : la moitié de la population a moins de 20 ans, 58 % moins de 25 ans

**Infrastructures** : le pays est sillonné d'autoroutes. Liaison ferrée entre Riyad et Dammam sur la côte est (4 heures). Nombreuses liaisons aériennes intérieures.



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

### Données politiques

#### Type de régime

L'Arabie saoudite se définit comme une monarchie arabe islamique. Elle est dotée d'un régime politique fondé sur une interprétation stricte de l'Islam. La monarchie saoudienne est héréditaire. Le Roi est aussi le Gardien des lieux saints, à La Mecque et à Médine. Le principe de base de la société est la *charia*. Il n'y a ni partis, ni syndicats. Le pouvoir est la résultante d'un équilibre subtil et complexe entre influences rivales et pouvoirs informels. Les grandes décisions concernant le royaume procèdent du consensus. L'organe de décision suprême est le Conseil des ministres. Le Roi préside le Conseil, nomme directement ses ministres, responsables devant lui seul. Les décisions adoptées en Conseil prennent force de loi avec promulgation sous forme de décrets royaux. Créé en 1992, le Conseil consultatif (*Majlis Al Shoura*, 150 membres nommés par le Roi), a une fonction de conseil et joue un rôle consultatif.

#### Les principaux dirigeants

Le Roi Abdallah est le dixième fils du Roi Abdelaziz Al-Saoud, fondateur du Royaume, fils unique de la princesse Fahdah Bint Asi Al-Shuraim, de la tribu des Chammar qui a des ramifications, en Syrie, en Jordanie et en Irak. Le deuxième personnage du Royaume est le Prince Sultan, né en 1924. Prince héritier en titre depuis 2005 et demi-frère du Roi Abdallah, il est également vice-président du Conseil des ministres et Ministre de la Défense et de l'aviation civile depuis 1962. Dans l'ordre de préséance viennent ensuite le Prince Nayef, Ministre de l'Intérieur et second vice-Premier ministre, et le Prince Salman, Gouverneur de Riyad, avec rang de ministre.

## Données économiques en 2010

### État des lieux

Indicateurs	Pays	France
PIB	443,7 Mds USD	2 555 Mds USD
Dette publique en % du PIB	13 %	77,4 %
PIB par habitant	17 000 USD	40 591 USD
Taux de croissance	3,7 %	1,6 %
Taux d'inflation	5,4 %	1,5 %
Taux de chômage	10,2 %	9,6 %

### Situation économique et financière du pays

L'économie de l'Arabie saoudite est dominée par un secteur pétrolier qui représente environ 45 % du PIB réel et 85 % des recettes d'exportations et des recettes budgétaires.

L'année 2010 a été satisfaisante, le Royaume ayant retrouvé un taux de croissance important (+ 3,7 %), l'inflation ayant été contenue autour de 5 % et les comptes publics ayant renoué avec les excédents (entre 1 et 2 % du PIB). Les résultats engrangés en 2010 ont permis de consolider sensiblement les acquis de l'année 2009 en matière de comptes extérieurs (excédent commercial passé de 39 à 60 Mds USD, excédent du compte courant passé de 6,1 % du PIB en 2009 à 8,7 % du PIB). Les avoirs en devises de la SAMA ont sensiblement augmenté pour parvenir au troisième rang mondial, avec 445 Mds USD.

### Politique fiscale du pays

Les personnes physiques étrangères non ressortissantes des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ne sont assujetties à aucun impôt sur le revenu à l'exception de celles exerçant une activité professionnelle indépendante.

Pour les personnes morales, la nature de l'imposition varie selon la nationalité des propriétaires de la société. Seuls les Saoudiens et entreprises détenues entièrement par des Saoudiens sont soumis à la « *Zakat* », impôt direct islamique au taux de 2,5 % frappant à la fois les bénéficiaires et certains biens. Les entreprises détenues à 100 % par des étrangers non ressortissants du CCG sont soumises à l'impôt sur les sociétés. En cas de participation détenue à la fois par des Saoudiens et des étrangers non ressortissants du CCG, la fraction des bénéfices imposables attribuable à des étrangers est soumise à l'impôt sur les sociétés alors que la fraction saoudienne entre dans la base de calcul de la *Zakat*. L'impôt est calculé à un taux uniforme de 20 %. Si les bénéfices sont transférés à l'étranger, un supplément d'impôt de 5 % s'applique résultant en un taux effectif global de 24 %.

La fiscalité indirecte (type TVA) n'existe pas en Arabie saoudite.

### Politique économique du pays

#### Situation économique intérieure

Au plan intérieur, la croissance économique et la progression des revenus confortent d'autant la stabilité que la menace terroriste est aujourd'hui contenue. La politique d'ouverture et de réformes, prudemment engagée par le roi Abdallah, qui assoit sa popularité sur une recherche permanente du consensus, a été marquée par une avancée significative en mars 2009, lors d'un remaniement ministériel réalisé au détriment des conservateurs, avec pour la première fois l'entrée d'une femme au gouvernement.



L'adhésion à l'OMC, la réforme du processus de succession, le lancement d'une profonde refonte du système éducatif, la réorganisation du système judiciaire – prévoyant notamment la mise en place de tribunaux de commerce – représentent des avancées significatives qui apportent la preuve de la capacité du Royaume à concrétiser des réformes de fond en renforçant son attractivité. Pour autant, l'Arabie reste confrontée à de nombreux défis, qu'il s'agisse de la croissance démographique et de la nécessité de donner un avenir professionnel aux jeunes Saoudiens, ou de l'ouverture démocratique qui reste timide malgré une plus grande liberté d'expression sur les questions sociales, notamment dans la presse.

## Aspects internationaux

Au plan international enfin, l'Arabie conduit une politique étrangère influente et active. Puissance pétrolière de premier plan, garante des approvisionnements mondiaux grâce à ses capacités additionnelles rapidement utilisables, elle prône une attitude modératrice et de dialogue entre les principaux acteurs du marché. Sans remettre en cause son alliance avec les États-Unis, son entrée au G20 a officialisé le statut de puissance de premier plan au Moyen-Orient et sur la scène internationale. Sa diplomatie aspire désormais à diversifier ses alliances régionales pour contrer la montée en puissance de son rival iranien. Face à la montée des inquiétudes au Moyen-Orient, Riyad n'hésite plus à s'exposer en prenant des initiatives pour tenter de trouver des solutions équitables aux conflits régionaux. Dans le même temps, le pays renforce ses liens avec les pays émergents d'Asie qui absorbent désormais près de 60 % de ses exportations tout en étant des fournisseurs de premier plan du Royaume.

## Les stratégies et priorités

L'Arabie dispose de facteurs de résistance qui la singularisent au sein du CCG. Elle était, jusqu'en 2009, le seul pays du CCG à ne pas avoir mis en place un fonds souverain pour assurer la gestion de ses excédents financiers. Elle a depuis créé une société, Sanabil, détenue en totalité par le *Public Investment Fund*, et chargée d'investir en Arabie saoudite et à l'étranger sans limites, sous forme d'investissement direct ou de portefeuille. À ce stade toutefois, les avoirs publics sont placés auprès de la banque centrale, la *Saudi Arabia Monetary Agency* (SAMA), qui les investit surtout en bons du Trésor (américains et japonais principalement). Cette stratégie conservatrice souvent critiquée s'est avérée salvatrice, permettant au Royaume d'être le seul pays de la zone à avoir échappé aux pertes liés à l'effondrement financier.

## Sur le plan budgétaire

Le budget expansionniste approuvé par le gouvernement pour 2011 est le plus important jamais voté par le Royaume, alors que l'année 2010 peut d'ores et déjà être qualifiée d'extrêmement favorable aux finances de l'Arabie saoudite. En raison d'un cours du pétrole en moyenne annuelle plus élevé qu'attendu (76 USD/baril contre 50 USD prévus), recettes et dépenses ont été respectivement supérieures de 56 % et 16 % aux montants budgétisés et 108,5 Mds de SAR d'excédents budgétaires ont été dégagés. La croissance du PIB (3,8 %) aura été essentiellement tirée par la croissance du secteur public (5,7 %) tandis que la croissance du secteur privé apparaît décevante (3,8 %).

Le budget approuvé pour l'année 2011 est d'un niveau historique (dépenses en augmentation de 7,4 % à 580 Mds de SAR), quoique basé sur des hypothèses très prudentes (production et tarif pétroliers sous-évalués) ; le solde budgétaire 2011 prévu en déficit devrait donc être excédentaire. La santé, l'éducation et la formation, les infrastructures et les transports sont les secteurs qui bénéficieront principalement des dépenses de l'État.

## Accords politiques, juridiques et multilatéraux

Le Conseil de coopération du Golfe (CCG) a été créé le 25 mai 1981 par l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar. Initialement, son objectif principal était de coordonner les politiques de sécurité et de défense de ses membres face à l'Irak et à l'Irak. Avec l'adoption d'une convention économique, remplacée en 2001 par un accord économique, son action a été étendue : adoption d'une politique commune de développement, définition d'une position unitaire sur les grands problèmes économiques internationaux, en vue de créer un marché commun du Golfe. Des avancées ont été réalisées, création d'une union douanière, mise en place du marché commun. Beaucoup de travail reste cependant à faire avant l'établissement de l'union monétaire souhaitée.

Depuis 2005, l'Arabie saoudite est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## Accords bilatéraux avec la France

- Accord d'encouragement et de protection réciproques des investissements, en vigueur depuis le 18 mars 2004.
- Accord de coopération dans le secteur du pétrole, du gaz et des ressources minières : l'accord signé le 13 janvier 2008, à l'occasion de la visite du Président de la République à Riyadh, a pour but de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de l'énergie, volet important des relations économiques entre France et Arabie saoudite. Il vise à faciliter la constitution de partenariats entre les entreprises du secteur énergétique et des projets communs de recherche et développement.
- Coopération en matière de sécurité intérieure : signature d'un accord le 24 février 2008, axé principalement sur les problématiques de lutte contre le terrorisme, de cybercriminalité et de police technique et scientifique.
- Convention de non-double imposition : en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1995 ; un avenant à cette convention prévoyant un échange d'informations fiscales a été signé le 18 février 2011.
- Accord bilatéral de coopération pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire signé le 22 février 2011 visant à développer la coopération entre les deux pays dans les domaines institutionnel, industriel, de la formation et de la recherche.

## Commerce extérieur

<b>Importations en 2009</b>	2,664 Mds EUR
<b>Exportations en 2009</b>	3,915 Mds EUR
<b>Part de marché de la France (2009)</b>	4 %

## État des lieux du commerce extérieur

### Le rang de la France et son évolution

En 2010, les échanges commerciaux (importations et exportations) entre la France et l'Arabie saoudite ont affiché une très nette progression (+ 37,3 %) totalisant 6 586 M EUR contre 4 797 M EUR en 2009, imputable essentiellement à l'appréciation de la facture pétrolière française (+ 25 %) et à l'explosion des ventes de matériels aéronautiques à l'Arabie saoudite (+ 372 %).

Cette évolution est à l'avantage de la France qui réalise un excédent commercial confortable de 1 246 M EUR, le plus important réalisé jusqu'ici dans ce pays.



## L'évolution des import-export entre les deux pays (en milliers d'euros)

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Importations (CAF)</b>	4 064 957	2 931 213	3 911 195	2 258 791	2 664 478
<b>Exportations (FAB)</b>	1 828 926	1 966 810	2 257 340	2 527 420	3 915 752
<b>Total</b>	5 893 883	4 898 023	6 168 535	4 786 211	6 580 230
<b>Solde</b>	- 2 236 031	- 964 403	- 1 653 855	268 629	1 251 274

Source : Douanes françaises

### Principaux produits importés par l'Arabie saoudite depuis la France en euros :

L'Arabie saoudite conforte ainsi sa position parmi les partenaires de la France, se classant au 20<sup>e</sup> rang de ses clients. L'Arabie saoudite confirme aussi sa position de second partenaire de la France au Moyen-Orient, loin derrière la Turquie (11 667 M EUR), avec près de 22 % du total des échanges de la France avec la région.

L'Arabie est le 7<sup>e</sup> excédent le plus important de la France (20<sup>e</sup> en 2010).

Les exportations françaises vers l'Arabie saoudite ont progressé de 55 % atteignant le niveau historique de 3 916 M EUR, les produits de l'industrie manufacturière (3 802 M EUR) représentant l'essentiel du contingent des exportations françaises en 2010 (97 %) :

- matériels aéronautiques : 1 558 M EUR (+ 372 % en comparaison de 2009) ;
- exportations de produits pharmaceutiques (+ 22 % à 368 M EUR), et de parfums (+ 6,2 % à 108 M EUR) ;
- produits métalliques (+ 14,4 % à 239 M EUR) essentiellement tubes et tuyaux (+ 47,5 % à 59 M EUR) ;
- produits des industries agroalimentaires (+ 42 %), hausse en grande partie due à la progression de 54 % des exportations de viande de volailles.

Produits	2009	2010	Évolution 2009/2010 en %
Aéronefs et engins spatiaux	580 329 695	1 558 109 052	+ 168,5
Préparations pharmaceutiques	302 278 625	368 660 610	+ 22,0
Viandes de volailles	92 807 623	142 160 997	+ 53,2
Instruments et appareils de mesure	106 073 552	119 939 042	+ 13,1
Parfums et produits pour la toilette	100 896 864	107 751 626	+ 6,8
Matériel de distribution et de commande électrique	106 470 887	97 966 326	- 8,0
Moteurs, génératrices et transformateurs électriques	53 589 380	70 188 959	+ 31,0
Céréales, légumineuses et oléagineux	5 970 472	64 543 556	+ 981,0
Tubes, tuyaux, profilés creux	40 015 457	59 018 500	+ 47,5
Autres produits chimiques	37 468 729	57 517 635	+ 53,5
Autres pompes et compresseurs	27 895 164	55 385 879	+ 98,6
Moteurs et turbines, hors avions, automobiles	30 556 431	49 886 137	+ 63,3
Fournitures à usage médical et dentaire	35 547 215	46 663 389	+ 31,3
Équipements de communication	37 109 022	45 469 035	+ 22,5
Aluminium	34 642 656	43 936 958	+ 26,8
<b>Total général</b>	<b>2 527 136 382</b>	<b>3 915 752 587</b>	<b>+ 54,9</b>

Source : Douanes françaises 2009



Les exportations saoudiennes vers la France sont quasi-uniquement composées d'hydrocarbures et de produits de l'industrie pétrochimique. D'un montant de 2 670 M EUR, elles restent essentiellement constituées de pétrole brut (90 %).

## Les investissements

### Les investissements

L'Arabie saoudite est devenue depuis 2005 le premier récipiendaire d'IDE au Moyen-Orient. Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts des autorités et de la *Saudi General Investment Authority* (SAGIA) qui a accéléré et simplifié la procédure de délivrance de licences et ouvert de nouveaux secteurs aux étrangers dans le prolongement des engagements du Royaume lors de son accession à l'OMC. Les études « *Doing Business* » de la Banque mondiale ont classé en 2010 l'Arabie saoudite au 11<sup>e</sup> rang des pays ayant le climat le plus favorable à l'investissement. Les investissements directs étrangers en Arabie saoudite connaissent une progression significative et ont atteint un flux de 35,5 Mds USD en 2009, soit 9,4 % du PIB saoudien. Ils restent dominés par les investissements nord-américains. Le stock d'investissements étrangers atteignait ainsi 147,1 Mds USD fin 2009 selon la CNUCED et les statistiques officielles saoudiennes, à comparer à 73,4 Mds USD aux Émirats arabes unis, second pays d'accueil de la région, et à 28,2 Mds USD au Qatar. Les principaux investisseurs étrangers sont les États-Unis (25,9 Mds USD), les Émirats arabes unis (18,5 Mds USD) mais de nombreux investissements sont le fait de filiales de sociétés non-émiriennes), le Japon (15 Mds USD), le Koweït (13,5 Mds USD) et la France (10,4 Mds USD). Les investissements étrangers sont concentrés dans la pétrochimie (16,7 % du total des IDE en 2009), le raffinage (14,4 %), l'immobilier (12,3 %), les services financiers (11 %). Les secteurs de la construction et de la production d'eau et d'électricité enregistrent une forte progression.

La France se situe au 5<sup>e</sup> rang des investisseurs étrangers. Les IDE concentrent leur présence dans le secteur pétrolier et les services financiers. Avec un stock de 1,5 Md EUR fin 2009 selon la Banque de France, soit 0,1 % du stock d'investissement français à l'étranger, l'Arabie saoudite se classe au 46<sup>e</sup> rang des destinations des IDE français.

Les IDE saoudiens en France restent faibles. Les Saoudiens préfèrent les placements en bons du Trésor américains aux prises de participation actives au capital d'entreprises étrangères. Fin 2009, les investisseurs saoudiens détenaient 696 M EUR d'IDE en France, 33<sup>e</sup> rang des investisseurs étrangers. Les capitaux saoudiens vont au secteur immobilier.

## Environnement des affaires et conseils pratiques

### Usages du pays

#### Les horaires d'ouverture

- Banques : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00 du samedi au mercredi ; de 8 h 30 à 11 h 30 le jeudi.
- Bureaux de change : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00.
- Poste et magasins : de 9 h 00 à 13 h 00 et de 15 h 30 à 19 h 30.
- Restaurants : de 12 h 00 à 14 h 00 et de 20 h 00 à 24 h 00.
- Ambassades : de 8 h 00 à 14 h 00, sauf jeudi et vendredi.
- Administrations : de 7 h 30 à 14 h 30, du samedi au mercredi.

**Important** : les activités s'arrêtent et les tous les commerces ferment au moment des prières.

Les visiteurs doivent en tenir compte pour établir leur programme de visite auprès de leurs contacts.



## Décalage horaire

L'Arabie saoudite est à **GMT + 3** soit :

+ 1 heure en été par rapport à la France ; et

+ 2 heures en hiver par rapport à la France.

**Jours fériés hebdomadaires :** Le jeudi pour les administrations uniquement, et le vendredi.

## Code vestimentaire

Le respect du code vestimentaire local est particulièrement important. Dans les lieux publics, les femmes étrangères (même si elles ne viennent que pour un court séjour en Arabie) doivent porter une longue tunique noire (*abaya*) et souvent un foulard sur la tête. Les réunions sociales séparent généralement hommes et femmes. Des exceptions sont acceptées pour les femmes d'affaires étrangères. Les hommes saoudiens sont vêtus d'une robe blanche (*thob*) recouverte pour les occasions spéciales par un manteau noir ou beige brodé d'or (*bisht*) ; leur tête est couverte d'une pièce de tissu à carreaux rouges et blancs (*shumagh*) ou blanc (*ghutrah*) tenue par deux anneaux de corde noire (*iqal*). Les hommes étrangers doivent également veiller à être vêtus de manière discrète (pas de pantalons courts, choix de vêtements formels pour les contacts d'affaires).

## Langues officielles et commerciales

L'arabe est la langue officielle mais l'anglais est couramment parlé dans les milieux d'affaires et le commerce. Pour des contacts officiels le recours à un interprète sera apprécié.

Le français est pratiqué par quelques Saoudiens, mais surtout par les nombreux cadres originaires du Liban, de Syrie ou d'autres pays francophones.

## Les pratiques commerciales du pays

### Moyens de paiement

Toutes les cartes de paiement (Visa, Mastercard, American Express...) sont acceptées dans le pays.

### Monnaie, taux de change

1 SAR = 3,745 USD (parité fixe) et 0,190 EUR (au 24 mai 2011). Nombreux distributeurs automatiques de billets disponibles en agglomération. Le change est aisé dans les banques (*Banque Saudi Fransi, SABB, Saudi Holandi Bank, National Commercial Bank, etc.*).

### Réglementation des échanges

En tant que membre du Conseil de coopération du Golfe, l'Arabie prend une part active aux négociations d'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud, l'Australie, l'Inde, le Japon et l'Union européenne (négociations toutefois suspendues en décembre 2008). La politique d'importation du Royaume est libérale pour la plupart des produits notamment suite à son entrée à l'OMC en 2005. Toutefois, il existe des interdictions formelles à l'importation pour des raisons religieuses pour les produits contenant de l'alcool (boissons et aliments), la viande de porc, les grenouilles, les représentations religieuses non musulmanes et de nombreux jeux.

À cette liste s'ajoutent d'autres produits comme les noix de muscade, les véhicules de plus de cinq ans, les pneumatiques usagés, les jumelles à infrarouge, les feux d'artifice, les médicaments sans étiquetage, les stylos à pompe, les masques, etc.

De plus, l'importation de certains articles est soumise à autorisation comme les semences agricoles, les animaux vivants, les livres et revues, les films et cassettes, les livres religieux, les produits chimiques et pharmaceutiques, etc. À noter qu'une directive récente des douanes saoudiennes rappelle l'obligation d'inscrire le nom du pays d'origine sur le produit et l'emballage. Cette inscription doit être gravée, cousue, imprimée, etc. et ne doit pas pouvoir être enlevée.

UBIFRANCE et les Missions Economiques vous proposent quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE et les Missions Economiques.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

**© 2010 – Ubifrance et les Missions Economiques.**

Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance et des Missions Economiques, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par l'article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle.

**Clause de non-responsabilité :**

Ubifrance et les Missions Economiques ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Ubifrance et les Missions Economiques ne sauraient en aucun cas être responsables d'éventuels changements.

**Auteur** : Michel Gélénine

**Adresse** : Mission économique-Ubifrance,  
Diplomatic Quarters, POB 94009, Riyadh 1693,  
Arabie saoudite

**Rédigée par** : Michel Gélénine  
[michel.gelenine@ubifrance.fr](mailto:michel.gelenine@ubifrance.fr), et

Sébastien Cabrol (Service économique de Riyadh)  
[sebastien.cabrol@dgtresor.gouv.fr](mailto:sebastien.cabrol@dgtresor.gouv.fr)

**Revue par** : Bertrand Vélon  
[bertrand.velon@ubifrance.fr](mailto:bertrand.velon@ubifrance.fr)

**Version originelle** : 8 juillet 2011

